

Commune de DINOZE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du Jeudi 19 Aout 2021 à 20 h 15

Présents : ADAM Catherine, ADAM Francis, ANTION Olivier, CHEVRIER Nathalie, COLOMBAIN Camille, DEFRANOUX André, DIDOT Marie, FREMIOT Jérémy, GRAND Stéphanie, GRANDMAIRE Anthony, GRANDMAIRE Wilfrid, PERRIN Stéphanie, TOURNATORY Sandrine, VINCENT Patrice.

Absente excusée : Mme GORNET Patricia a donné pouvoir à Stéphanie GRAND

Le secrétaire de séance Monsieur GRANDMAIRE Wilfrid

Sous la présidence de Mme Catherine ADAM, Maire

Le Conseil municipal réuni en session ordinaire,

Madame Le maire a retiré les 4 points suivants, à la demande du Conseil municipal :

- **Demande de subvention exceptionnelle « les amis de l'école »**
- **Carte cadeau « bacheliers »**
- **Location tables de brasserie et bancs**
- **Renouvellement « assistance à maîtrise d'ouvrage »**

ACCEPTE par 13 voix pour et 2 abstentions

de faire procéder à la révision du prix de la restauration scolaire applicable dès la rentrée de septembre 2021 qui passera à 4 euros, conformément à la convention établie avec l'association « Marcel Boussac » le 05 aout 2009 ; référence à l'article 7.2 et **AUTORISE** Madame le maire à signer l'avenant correspondant.

APPROUVE à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV).

DIT que les travaux liés au programme d'actions 2021 ONF, présenté par devis préconisant la maintenance sur infrastructure : entretiens des renvois d'eau et réseau desserte seront réalisés en régie par l'employé communal.

ACCEPTE à l'unanimité la convention établie à titre « précaire et révocable » relative à l'enlèvement et à la gestion des déchets sur les parkings RD157 avec le Département des Vosges.

INFORME que l'installation et le coût du matériel seront à la charge du département, le ramassage, transport, élimination des déchets ainsi que le nettoyage seront à la charge de la commune.

AUTORISE Madame le Maire a signé la dite convention avec le Département des Vosges.

ACCEPTE par 10 voix pour et 4 abstentions et une contre

de renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services auprès de la Société SEGILOG BERGER LEVRAULT pour une durée de trois ans soit du 15/06/2021 au 14/06/2024.

AUTORISE Madame le Maire a signé le contrat avec la Société SEGILOG.

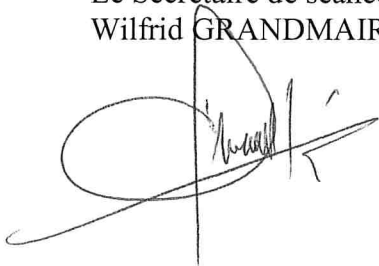
APPROUVE par 12 voix pour et 3 abstentions

La répartition du capital social de la société publique locale SPL-Xdemat, divisé en 12838 actions, décidée lors de dernière Assemblée générale du 07/06/2021.

APPROUVE à l'unanimité

L'autorisation d'emprise au sol de la pose d'un banc en bordure de chemin de halage de la rigole d'alimentation du lac de Bouzey à la Haute Roche par **Voies Navigables de France**.

Le Secrétaire de séance
Wilfrid GRANDMAIRE



Le Maire,
Catherine ADAM

